

**TABAC...JEU...WHAT ELSE ?  
ET L'ADDICTION AUX FRAISES TAGADA MESSIEURS LES ADDICTOLOGUES ?:**

**Après les paquets de cigarettes neutres, pourquoi pas les jeux de grattage neutres, les bonbons neutres... ? Allez au bout de votre logique messieurs les addictologues !**

**Jean-Pierre G. MARTIGNONI-HUTIN Jr  
(Sociologue, Chercheur associé au Centre Max Weber, Université Lumière (Lyon II))**

-----

« *Paquet neutre : ça y est il arrive* » titrait le Parisien du 13 octobre 2016 (1). Bravo messieurs les addictologues, vous avez gagné. Vous avez réussi à imposer au gouvernement les soi-disant « paquets neutres » contre l'avis du Sénat (2). Certes, vous n'avez pas eu trop de mal à convaincre Marisol Touraine, qui avait monté « une coalition du paquet neutre » dès le mois de juillet (3). Un vrai casse tête pour les 26 000 buralistes, que « la Majorité tente de calmer à l'approche des élections » (4) Mais les difficultés économiques de cette profession(5) vous vous en moquez sans doute comme de votre première « Disque Bleu » (6), ou plutôt comme de votre premier « pétard ». Car vous semblez préférer la « Marie-Jeanne » à la célèbre « Gitane » qui dansait sur les paquets de cigarettes du même nom, que Gainsbourg a immortalisées dans une superbe chanson.

**Cannabis et salle de shoot**

En effet, au moment où l'on annonce l'arrivée du « paquet de l'horreur » - qui n'a rien d'un paquet « neutre » ! - Terra Nova (un think tank proche du Parti socialiste « ce champ de ruine » pour parler comme Grégoire Poussielgue des Echos (7) ) publie une « étude » (8) – ou plutôt une « pétition de principe » (9) demandant pour la iènième fois la dépénalisation et la commercialisation du cannabis alors que cette légalisation entrainerait « de nombreux effets pervers » selon Joannides De Lauteur (10)

Pire, Marisol Touraine et Anne Hidalgo inaugurent avec fierté la première salle de shoot à Paris, en attendant Marseille, Grenoble.... Mais attention la salle était vide. Imaginez la scène, une overdose en présence de la ministre et de la maire. Responsables mais pas coupables, on connaît la musique fabiusienne.

Pas très réjouissant comme avenir pour les jeunes, pas très fun dans le paysage urbain : des centaines de salles de shoot. Car votre modèle c'est la Suisse, qui en possède plus de 100 et dont chacun se souvient du tristement célèbre parc Platzspitz à Zurich, mouvoir à ciel ouvert où plusieurs centaines de personnes se piquaient quotidiennement. Votre modèle c'est les Etats-Unis, pays dans lequel les drogues dures font actuellement des « ravages », si l'on en croit Christine Bierre (Solidarités & Progrès) et le New York Time (11) (confer extraits en annexe). La France et l'Europe n'échappent pas à ce fléau, comme le raconte Adrien Véron (chef de la MILAD : mission de lutte anti drogue du ministère de l'intérieur) dans une enquête réalisée par les Echos qui fait froid dans le dos : « Héroïne, cocaïne, radiographie d'un trafic de plus en plus rentable » (12)

**La clope non, le pétard oui ! Le cigare non, la méthadone oui !...**

Dans le même temps, le gouvernement annonce pour janvier 2017(13), une augmentation du prix du tabac à rouler. Pas folle « la guêpe de Bercy », les ventes de tabac à rouler ont augmenté de 6,3% en 2015 contre 1% pour les cigarettes. Les jeunes, les « pauvres », les « sans dents » chers au Président, de nombreux retraités ; tous ceux qui n'arrivent pas à joindre les deux bouts, classes moyennes comprises désormais du fait de « l'assomoir fiscal » (14), bref tous ceux qui « se les roulent » pour dépenser moins - le tabac à rouler coute 30% moins cher - vont être contents de cette nouvelle inflation, réalisée en plus pendant la trêve des confiseurs.

Ca commence à faire beaucoup.... de contradictions. Les Français, et pas seulement les 16 millions de fumeurs, risquent de ne pas comprendre ou alors de trop bien comprendre. La clope non, le pétard oui ? Le cigare non, la méthadone oui ? La pipe non, le subutex oui ? Subutex et méthadone distribués sur ordonnance, ce qui entraine un important trafic criminel européen et mondial. Vous êtes – comme les politiques responsables de cette situation - très discrets sur ce scandale largement prévisible.

Un seul exemple donné par Sciences et avenir, mais on pourrait les multiplier : « Le subutex comme la méthadone sont devenus l'objet d'un important trafic sans pour autant réduire le commerce « traditionnel » de l'héroïne. Le Subutex, d'abord autorisé sur prescription médicale comme substitut à l'héroïne pour accompagner le sevrage des toxicomanes, pose de plus en plus un problème tant sur le plan de la santé publique que par rapport au trafic dont il est devenu l'objet. C'est ainsi qu'à l'île Maurice à la fin du mois de janvier 2015, une Française a été condamnée à 20 ans d'emprisonnement pour possession de 1613 cachets de Subutex. *"Le comprimé de Subutex s'achète*

entre 2 et 3 euros sur ordonnance en pharmacie. Il se revend environ 5 euros dans les rues de Paris et jusqu'à 100 en Géorgie", explique le lieutenant-colonel André Brothier, de l'Office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants. (15) 2

### **Le « matos » de Keith Richard**

Nous pourrions continuer la liste : le foot « en ligne » avec des paris régulés par l'ARJEL, non ; les « lignes » de coke chères à Jean Luc Delarue, oui. Là j'exagère. La drogue n'est pas (pas encore ?) distribuée gratuitement dans les salles de shoot, mais vous fournissez le « matos » comme dirait Keith Richard, le guitariste des Stones (16). Vous voulez des « junkies propres » qui ne tombent pas malades, évitent l'overdose afin de pouvoir continuer leur « carrière »...qui ne doit pas être une bien belle vie.

Question : les opiacés n'étant pas encore totalement offerts par le Ministère de la santé où les drogués parisiens vont ils se fournir? A Saint-Ouen ? Ville « sous emprise de la drogue » et « sous occupation des trafiquants » sur laquelle deux journalistes du Parisien – Claire Guédon, Nathalie Perrier - viennent de consacrer un livre accablant(17). A Marseille ? Cette cité phocéenne « dont la bonhomie n'est qu'un masque » et dont Marie France Etchegoin décrit « le désastre en terme de drogue » dans son livre « Marseille le roman vrai » (18)

Il est vrai que dans une belle hypocrisie, vous avez pris quelques précautions sémantiques pour désigner les salles de shoot. Ces tristes « baraquements » où l'on s'injecte la mort, se nomment officiellement « salle de consommation à moindre risque ». (SCMR). Mais vous avez beau faire, le langage politiquement correct n'y suffira pas. Outre la symbolique catastrophique véhiculée, vous insinuez - que vous le vouliez ou non - l'idée qu'on peut « consommer » de la drogue « à moindre risque » et qu'en plus c'est approuvé par les pouvoirs publics. Quelle sera l'étape suivante ? Distribuer l'héro et la coke dans les salles de shoot ou passer par la case pharmacie ? Commercialiser une drogue légale pour tous, comme le propose Reed Hastings le PDG de Netflix, dans une conférence de presse au *Wall Street Journal* ?(19)

Attention messieurs, il y a encore des gens honnêtes. Des médecins, pharmaciens, praticiens...qui veulent soigner les gens - comme l'Ordre des Pharmaciens qui tiendra colloque le 21 novembre 2016 à la Maison de la Chimie - et pas les aider à mourir à petit feu. Prudence, on trouve encore des parents responsables soucieux de la santé de leurs enfants. Comme Serge Lebigot, Président de l'association « Parents contre la drogue », qui a publié une tribune sur les salles de shoot dans le Huffington Post (20) ( article publié en annexe 2) Au final, quand on voit que les pouvoirs publics trouvent de l'argent pour financer salles de shoot, subutex, méthadone... mais sont incapables par exemple « depuis trente ans de faire aboutir les plans de constructions des prisons » (21) c'est bien de « l'insoutenable légèreté de l'Etat » dont il faut parler quand on parle de toxicomanie (22)

### **Des jeux de grattages et des bonbons « neutres ».**

Messieurs les addictologues, je voudrais simplement vous suggérer ironiquement dans cette contribution, d'aller au bout de votre logique. Puisque vous sévissez également dans le domaine des jeux d'argent, à travers la *doxa du jeu pathologie maladie*, vous devriez imposer au gouvernement, à la FDJ et donc à Bercy, des « jeux d'argent neutres » et notamment « des jeux de grattages neutres ». Vous savez ces « petits tickets du bonheur » très colorés qui voisinent à côté des paquets de tabac et à proximité des bonbons, ours en guimauve et autres fraises tagada.

Un futur relais de croissance pour les addictologues l'addiction aux bonbons. Menez campagne. Pour le slogan cela sera facile à trouver. Evitons « le bonbon tue », qui pourrait traumatiser nos mêmes. Ne cédons pas au libidineux «sucez tue», hardissonerie qui pourrait prêter à confusion. Je suggère un pudique mais efficace «les bonbons c'est pas bon» qui détruira ce vieux mythe que « les bonbons c'est forcément bon, la preuve c'est inscrit dans le nom ».

Pour les bonbons « neutres » ça va être plus difficile. Il y a surtout les couleurs. C'est très attirant les couleurs des bonbons. Il va falloir fabriquer de toute urgence des bonbons neutres. Pas facile. Mais nous trouverons bien une couleur pastel, terne et commune à tous les bonbons. On a bien réussi avec les sirops de notre enfance. Vous avez déjà vu la tête d'un sirop de menthe sans colorant ? Et les orangeades que buvaient « le Club des 5 » ? (23) Et bien tout ça c'est fini. Merci finalement, vous détruisez un passé nostalgique ridicule. « Pschitt orange Pschitt citron ? » (24). Et vous n'êtes pas si vaches. Grâce à Terra Nova, Jean Marie Leguen et à la gauche bobo (aidés depuis des lustres par des journaux comme Libération et Le Monde) vous allez bientôt gagner « la bataille du cannabis » ( un relais de croissance pour nos agriculteurs d'après Terra Nova). Si vous restez au pouvoir, nous pourrions bientôt acheter de l'herbe en toute tranquillité. « Shit orange, shit citron ?! »

3

*Nota Bena (NB) : Notre (relative) provocation ironique sur les bonbons et les fraises tagada était prémonitoire. Quelques jours après avoir écrits ces lignes nous lisons dans le Parisien « Les bonbons sont-ils si bons ?(25) suite à une « enquête » réalisée par l'association « Agir pour l'environnement » qui soutient que les sucreries contiendraient des nanoparticules nuisibles à la santé. Le Ministère de la santé, qui n'en rate pas une, a bien entendu lancé immédiatement sa propre expertise sur ces nanoparticules...50 000 fois plus petites qu'un cheveu !*

### **Stéphane Pallez & Christophe Blanchard Dignac champions du jeu responsable ?**

Retour aux jeux de grattages. J'ai souvent analysé ces loteries dans des articles (26) dont un en préparation sur « le nouveau Vegas à 3 euros ». Hautes en couleur, elles connaissent un grand succès. Ces loteries instantanées mettent en scène l'argent, l'or, le trésor... Assurément, leur habillage coloré favorise grandement « l'achat spontané » sur les lieux de vente. C'est même avec leur nom, leur unique moyen pour « tapiner » le client, beaucoup plus que les paquets de cigarettes d'ailleurs. (27)

Sans oublier les affiches : « ici Monsieur Dupont a gagné 10 000 euros avec un Cash » ; là « Madame Durant a empoché 1500 euros avec un Banco ». Ca donne envie de jouer. Dans mes travaux, j'ai conclu que ces affichettes jouaient un rôle très important de « proximité ludique avec les gagnants ». A proscrire d'urgence, une question de santé publique !

Imposez des tickets de grattage neutres à Stéphane Pallez, la PDG de la FDJ. Elle est sans doute lasse, comme son prédécesseur Christophe Blanchard Dignac, de faire le grand écart dans sa politique d'injonction contradictoire. Efficace au passage ce polytechnicien. Malgré sa « soi disante » politique de « jeu responsable », Monsieur Blanchard Dignac a fortement boosté le chiffre d'affaire de la FDJ, dépassant allègrement le cap des 10 milliards. Il a mis en avant sa politique de lutte contre le jeu excessif, vous a gracement financé - surtout du côté de Nantes (Conférer en annexe 3 l'article de Claire Legros dans le journal catholique - La Vie « Conflit d'intérêts dans l'univers du jeu » -une des rares journalistes parisiennes qui a eu le courage de dénoncer ce scandale, déclenché en pleine « Expertise « indépendante » INSERM sur le jeu compulsif » s'il vous plait ). Mais dans le même temps l'ex PDG de la FDJ, a beaucoup travaillé avec ses équipes pour vendre toujours plus de jeux. Il a même été obligé, à cause de vous, de mettre les bouchées doubles. Résultat, la FDJ peut vous remercier, elle n'a jamais autant vendus de jeux depuis que vous avez fait du chantage médiatique, obligeant l'opérateur historique à vous financer et à mettre en œuvre une politique de lutte contre l'addiction.

En réalité votre activisme a créé du jeu. Certes, depuis trois ans la FDJ a perdu quelques millions de joueurs mais son chiffre d'affaire continue de surperformer. Une seule conclusion pour expliquer ces chiffres : les Français qui continuent à jouer, jouent beaucoup plus qu'avant. Cela n'a pas échappé à Jacques Myard et à la Cour des Comptes.

Stéphane Pallez.( nommée à la tête de la Française des jeux par le gouvernement Valls en novembre 2014) a naturellement poursuivi la stratégie ambivalente de Christophe Blanchard Dignac. Résultat : un CA de 13,7 milliards d'euros en 2015, (+ 5,4 %) ce qui représente une hausse de 13% en deux ans, et un bond de 37% en cinq ans !

37% de hausse en 5 ans, pas mal pour une politique des jeux dite « responsable », une politique de lutte contre le jeu compulsif ( conférer notre article à paraître : « La FDJ une politique de jeu responsable ambiguë, pour ne pas dire mensongère » )

### **Publicité pour les loteries, tirages à la télé, big win... : à prohiber de toute urgence**

Alors évidemment les jeux de grattages neutres seront moins plaisants, moins esthétiques, moins colorés et il y aura une incidence très négative sur les ventes. Les revendeurs vont y perdre leur latin... ludique et la FDJ licenciera quelques personnels ou sous traitants qui conçoivent ces tickets. Quand à la production des « gratteux », à plusieurs milliards d'exemplaires chaque année, comme ils sont fabriqués au Canada - on se demande pourquoi grands dieux - personne ne pourra reprocher aux addictologues leur manque de patriotisme économique.

Par là même occasion vous pourriez interdire à la FDJ de faire de la publicité pour les jeux d'argent. Assurément sans cette réclame - promotion récurrente permanente dans les tous les médias - ça marcherait moins bien... ça marcherait peut être même plus du tout. Exit la pub pour Morpions, Banco et autres Cash et illico s'il vous plait... *illiko* (28) Prohiber également les tirages « en direct à la télévision » qui se sont multipliés ces dernières années aux heures de grandes écoutes. Ces vitrines qui cartonnent dans les audiences sont de véritables incitations à la débauche ludique. A interdire d'urgence.

Vous pourriez compléter cette batterie de mesures liberticides par une interdiction faite à l'opérateur de promouvoir les gros gains (du Loto et d'Euromillions) ou de les limiter comme l'ont déjà proposé certains parlementaires désœuvrés (29). Le pactole, c'est très incitatif. La Française des jeux ne s'en releverait pas.

Mais attention, Bercy me signale une possible « évasion ludique » comme il y a de « l'évasion fiscale ». Des joueurs susceptibles de jouer au Power Ball américain à un milliard de dollars(30), ou à la loterie de Noel en Espagne. Procédons donc avec doigté quand nous prohiberons le Big Win, la FDJ y tient beaucoup. C'est un moteur indispensable à l'attractivité des jeux d'argent, même s'il peut parfois paraître « inaccessible ». Pour palier à ça, la FDJ a introduit un jeu supplémentaire automatique gratuit à Euromillion : *My Million*. Un petit big win franco français, à l'intérieur du gros big win européen. Deux fois par semaine 1 million d'euros tombe dans deux foyers français grace à My Million. Au total chaque année, plus de « 100 familles » deviennent millionnaires grace à ce jeu. Indécent. Et gratuit en plus ! C'est de la vente forcée ! A interdire de toute urgence.

### **Bercy aime l'impôt ludique, les Français aussi !**

Si vous imposez des jeux complètement « neutres », nous « neutralisons » totalement la FDJ. Plus d'addiction aux loteries, plus de gratteurs compulsifs, plus de parieurs sportifs drogués par leur passion pour le sport ...plus de Française des jeux. Ca sert à quoi finalement la FDJ ? A rien.

Naturellement Bercy ne va pas être content. « L'impôt ludique » le ministère de l'économie aime bien. Nos concitoyens aussi. C'est le seul impot que les Français sont contents de payer. Qu'a cela ne tienne, « l'impôt sur les imbéciles » à disparu - tué sur l'autel des addictologues addicts au business du jeu compulsif - inventez un nouvel impot. Les socialistes adorent ça. Mais pas un « impot démocratique, volontaire, indolore » qui ne concerne que ceux qui veulent bien cotiser comme l'impôt ludique, non , un impot obligatoire ou tout le monde paye.

Surréalistes, impossible me direz-vous ? Que nennie. Soyez audacieux. Une petite association parisienne associée à quelques parlementaires démagogues, a bien réussi à prohiber le Rapido. Qu'une minuscule structure associative - doute très dévouée mais qui ne représente rien - puisse réaliser un tel tour de force laisse pantois. On a envie de crier SOS... mais SOS la France ou est ta politique des jeux ? La FDJ a remplacé Rapido en 2013 par un clone (31) : Amigo, une copie conforme politiquement correct. Amigo - ami en espagnol - forcément, ça fait moins peur, ça fait moins « rapide », moins addictif...mais ça marche moins bien.

Au final, vous pourriez demander le retour de la « prohibition » des jeux de hasard, en dur et en ligne. Ce serait plus simple et vous ne seriez pas obligés de construire une usine à gaz, chaque fois (32) que vous voyez une nouvelle addiction ludique pointée son nez, comme en 2010 avec les jeux en ligne.

### **ARJEL**

La vous êtes montés au créneau immédiatement, avant même que le e.gambling ne soit autorisé, avant même d'avoir réalisé la moindre étude. Pas nécessaire. Les jeux d'argent sur internet, c'est forcément très addictif. Par définition. Votre argument ? Le joueur seul chez lui, désocialisé. H24 devant son ordinateur ou rivé de manière compulsive sur son smartphone pour parier. N'est-ce pas un peu réducteur messieurs les addictologues ?

A l'ARJEL (33) nous venions de boucler une importante étude qualitative sur les joueurs en ligne(34) montrant que c'était beaucoup plus complexe que ça. Malheureusement Charles Coppolani le nouveau Président de l'ARJEL, qui a succédé à Jean François Vilotte démissionnaire, n'a pas souhaité que cette étude de l'ARJEL soit publiée sur le site de l'ARJEL...avant de nous licencier (35). Souhaitons que nous obtenions un jour l'autorisation de publier cette étude « quali », comme nous avons eu l'aval pour publier en dehors de l'ARJEL les trois volets de l'étude « quanti » (36) précédés d'une mention ( 37)

De toutes façons les politiques et le ministère de la santé vous ont cru sur parole. Bon on pourrait vous dire que vous n'avez pas peur des contradictions. Pour prouver l'addiction des jeux en ligne que vous semblez bien connaître ( seriez vous joueurs ?) vous avez pris des arguments inverses que ceux utilisés pour prouver le coté très addictif des machines à sous : proximité ludique entre joueurs, socialités et sociabilités des casinos ou l'on mange, ou l'on boit gratis, pas d'horloge le temps disparaît, machines à sous colorés qui font du bruit - un bruit plaisant le « bruit de l'argent » - un petit Las vegas dans chaque casino, la mythologie du flambeur dans chaque bandit manchot... donc forcément addiction.

### **« Un sociologue ne devrait pas dire ça... ? »**

Certes au final vous pourrez me dire « qu'un sociologue ne devrait pas dire ça » pour plagier le titre d'un livre (38) dont on parle beaucoup actuellement et qui « ébranle la hollandie » : *« Un président ne devrait pas dire ça... »* (39).

Je vous répondrai que si je vous ai (un peu) voué aux gémonies, c'est peut être l'aveu d'un désir, celui qu'un jour nous travaillons ensemble - de manière scientifique et pluridisciplinaire - pour mesurer, non pas la dépendance aux jeux de hasard mais « la plus ou moins grande proximité et/ou distance » que les Français entretiennent avec les jeux d'argent, une pratique sociale et culturelle qui a une longue histoire. Souhaitons que les suites de la Mission Myard/Juanico et celles du rapport de

---

© Jean-Pierre G. MARTIGNONI-HUTIN, Lyon, France, novembre 2016

----

**Notes :**

1. « Paquet neutre : ça y est il arrive » ( Le Parisien, 13 octobre 2016)
2. « Le Sénat supprime le projet de paquet de cigarettes neutre : La ministre de la santé, Marisol Touraine, a aussitôt exprimé sa volonté de présenter cette mesure en nouvelle lecture à l'Assemblée nationale ». (Le Monde 16/9/2016)
3. « Tabac : Paris monte une coalition du paquet neutre » (Solveig Godeluck , les Echos, 21 juillet 2016)
4. « A l'approche des élections, la majorité tente de calmer les buralistes « ( Les Echos du 21 juillet 2016) confer également : « Tabac : l'Etat renégocie ses liens avec les buralistes et envisage une hausse des prix « (S. Godeluck , les Echos, 8 septembre 2016) Pour atténuer les conséquences du paquet neutre Christian Eckert a annoncé récemment une revalorisation de 0,6 point de la marge des buralistes ( « Le prix du tabac va grimper avec la marge des buralistes » , S. Godeluck Les Echos du 7/II/2016)
5. Confer le site lemondedu tabac .com qui détaille les craintes des buralistes vis à vis du paquet neutre et ses conséquences sur les ventes notamment pour les commerces frontaliers
6. La gauloise « disque Bleu » une longue histoire. En1876 : création de la marque de cigarettes « Hongroises ». Les Hongroises deviennent les Gauloises en 1910, qui sont lancées en deux versions (Gauloises Caporal et Gauloises Maryland. Apparition des Gauloises Caporal doux en 1925. Sur les paquets de Gauloises est dessiné un casque avec des ailes créé par le peintre-paysagiste Maurice Giot. Apparition des Gauloises de « Troupe » en 1935, réservées aux soldats. En 1936 le paquet est revu par le graphiste Marcel Jacno qui procède à quelques retouches pour le casque. C'est à cette date que le bleu du paquet est introduit. En 1954 : apparition des « Gauloises Disque bleu » nommée souvent dans le langage commun « les disques bleues »
7. « Le Parti socialiste, ce champ de ruine « ( G. Poussielgue, journaliste service France, Les Echos, idées & débats, 8 novembre 2016, page 8)
8. « Contrôler le marché légalisé du cannabis en France : L'EXEMPLE FONDATEUR DE L'ARJEL( Terra Nova, 4 octobre 2016, 24 pages)
9. En latin scolastique une pétition de principe - *petitio principii* - nomme un raisonnement fallacieux dans lequel on suppose dans les prémisses, la proposition qu'on doit prouver. Dès lors, la conclusion de la pétition de principe se confond avec tout ou partie des prémisses
10. « Légaliser le cannabis une fausse bonne idée « Joannides De Lauteur (Les Echos du 14 avril 2016, Idées débats opinions : le meilleur du cercle des Echos)
11. « Les ravages de la drogue aux Etats-Unis » C. Bierre,24/2/2016, solidaritétetprogres.org) ( voir des extraits de l'article annexe 1)
12. « Héroïne, cocaïne, radiographie d'un trafic de plus en plus rentable » par Valérie de Senneville ( Les Echos du 20 octobre 2016, page 15)
13. « Le prix du tabac à rouler devrait augmenter » (Solveig Godeluck , les Echos, 20 septembre 2016)
14. « Explosion des impôts loaux : il faut revoir la politique du logement « , par François Davy ( Les echos, idées & débats, 29/9/2016)
15. « Quels sont les effets du subutex » Sciences et avenir du 27/2/2015)
16. Pour vous dégouter à jamais de la drogue - si besoin était - lisez l'autobiographie passionnante du guitariste des Stones : « Life » (R. Laffont, 2010, 660 pages)
17. Claire Guédon, Nathalie Perrier : « Une ville sous emprise : Saint-Ouen ou la loi du cannabis » (Editions du Rocher, 2016) confer l'article du Parisien qui présente le livre et l'enquête des deux journalistes : « Plongée dans le saint Ouen de la drogue « (Nathalie Revenu, Le Parisien du 2 novembre 2016, page 13)
18. Marie France Etchegoin, « Marseille le roman vrai » (Stock, 2016, 370 pages) Présentation du livre dans les Echos du 14 avril 2016 : « Marseille ou le non droit de cité » par SD
19. « Pour netflix le futur du divetissement passe par de la drogue en pilules » Par Benjalin Perret (RTL futur 27/IO/2016 ; « Après les séries, le patron de Netflix rêve de vendre de la drogue récréative » (BFMIV , 25/IO/2016) Cette proposition scandaleuse de Reed Hastings doit être prise au sérieux car par ailleurs les barons de la drogue semblent avoir le vent en poupe chez Netflix » . Après une deuxième saison pour « Narcos » qui raconte l'histoire du sanguinaire colombien Pablo Escobar et du cartel de Medellín, Netflix prévoit une autre série sur le baron de la drogue El

- Chapo ( « Bientôt une série Netflix sur le baron de la drogue El Chapo » ( julien Lausson , 21 mai 2016, numeram.com)
20. « Salles de shoot, ce que l'on ne vous dit pas et pourquoi il faut dire "non" », Serge Lebigot, le Huffinton Post, les blogs, 5/IO/2016 ( CONFER ANNEXE 2)
  21. « Prisons : pourquoi les plans de construction n'aboutissent pas » par Catherine Sabbah, Les Echos du 21/9/2016. On apprend dans cet article que « 7 prisons ont été livrées en 2015 mais que la décision de ces réalisations date d'avant 2012. Lorsque Christine Taubira est arrivée à la chancellerie elle a stoppé presque tout ce que Rachida Dati avait lancé !
  22. « L'insoutenable légèreté de l'Etat » par Anne Eydoux, AM Jolivet, Carole Tuchziner chercheur au Centre d'étude de l'emploi ( CEE) ( Les Echos du 29 juin 2015) Cette tribune, avec ce très beau titre que nous détournons ici, était consacrée à un sujet moins grave que les salles de shoot : la restructuration du CEE
  23. *Le Club des cinq* (titre original : *The Famous Five* : « Les Célèbres Cinq ») est une série de romans pour enfants et adolescents écrite par Enid Blyton et publiée en Angleterre de 1942 à 1963. En France, elle a paru de 1955 à 1967 dans la Bibliothèque rose. La série est toujours rééditée en France. La traductrice française Claude Voilier a écrit vingt-quatre volumes supplémentaires de 1971 à 1985.
  24. Pschitt est une boisson gazeuse aromatisée à l'orange ou au citron créée en 1954 par le groupe Perrier Vittel . Le nom du soda provient du slogan créé par Jean Davray en 1946 : « *Perrier l'eau qui fait Pschitt* ». Le Pschitt est lancé en 1955 accompagné d'un charmant slogan publicitaire du même auteur : « *Pour vous, mon cher ange, Pschitt orange, et pour moi, garçon, Pschitt citron* »
  25. « Les bonbons sont-ils si bons ? » ( par Frédéric Mouchon , Le Parisien du 28/IO/2016, page 8)
  26. JP Martignoni = 1 = « Nouveau jeu de grattage de la FDJ pour les fêtes de fin d'année : FAITES VOS JEUX AVEC « FAITES VOS VŒUX » » ( 7 pages, 23 notes, décembre 2015 , publié sur lescasinos.org du 28 décembre 2015) 2 = « Après les attentats islamo-fascistes de Paris du vendredi 13 novembre 2015 et au moment où se réunit la COP 21 = « SOLIDAIRES » : le nouveau jeu de grattage de la Française des Jeux : « POUR UN MONDE MEILLEUR » » (3 pages, 11 notes, novembre 2015, publié sur lescasinos.org du 24/11/2015) le nouvelaixo.com du 4 décembre 2015) 3 = « Nouveau Banco à 1 euro, RELAX MAX, RAOUL COOL...La rentrée ludique anti stress de la Française des jeux » ( 5 pages,15 notes, octobre 2015, publié sur lescasinos.org du 14 octobre 2015) 4 = « Apiculture ludique : la FDJ invite les français à faire leur miel : « DU MIEL ET DES ABEILLES : Miel d'Or, nouveau jeu à gratter de la Française des jeux » (26 mai 2015, 4 pages, 13 notes, une annexe : règlement du jeu) (publié sur : casinos.org du 27/5, CBnews du 2/6) 5 = « 2012 ANNEE DE RICHESSE : un nouveau jeu de grattage de la Française des jeux à la symbolique forte par temps de crise » (février 2012, 3 pages) / 6 = « CASH » : la Française des jeux lance une nouvelle formule de son jeu de grattage Cash 500 000 euros , un jeu au nom évocateur sur la thématique de l'Argent Liquide et de l'Amérique, mais sur fond de crise économique( 3 pages, novembre 2011) publié sur magzweb.net du 16/11/2011)
  27. Vous pensez vraiment qu'un individu (même s'il est jeune) va se mettre à fumer parce qu'il voit des paquets de cigarettes chez un ruraliste ? A contrario vous croyez qu'un fumeur cessera de fumer le 1<sup>er</sup> janvier 2017 quand il va voir les paquets dits « neutres »Reynaud ?
  28. Illiko est la marque « ombrelle » qui coiffe tous les jeux de grattage de la FDJ confer notre article : JP Martignoni : « « Illiko ça banque illico ? : La Française des jeux lance une nouvelle marque ombrelle - Illiko - pour promouvoir ses jeux instantanés, fidéliser sa clientèle, trouver de nouveaux joueurs » (mai 2012, 6 pages) publié sur : lescasinos.org du 2 mai 2012 ;magzweb.net du 3 mai 20120 ; jeuenligne.ca du 2 mai 2012
  29. « FAUT-IL LIMITER LES GAINS DE LEURO MILLIONS ? Alors qu'une cagnotte de 159 millions est mise en jeu ce soir lors du tirage de l'euro millions, la question de la limitation des gains est lancée. Un député UMP, Eric Straumann, a proposé à la Française des Jeux de plafonner les gains à 30 millions d'euros » ( marie claire, archives 2011, Claire Schneider)
  30. JP Martignoni-Hutin = « Le Powerball : un phénomène social qui devrait donner à penser aux « politiques » ( 9 pages, 27 notes, mars 2016, publié sur : lescasinos.org du 29 mars 2016 ; Casinos Legal France du 1/4/2016 )
  31. « *L'Amigo* » remplace le « *Rapido* » de la FDJ (Kuzco, 04/10/2010)
  32. Votre collègue Michel Reynaud de l'Hopital Paul Brousse est plus malin il a carrément cree « le village des addictions » ( addict'aide) comme cela dès qu'une nouvelle addiction apparaît, hop ! il crée « une nouvelle baraque dans le village ». Il a fait cela dernièrement avec les jeux d'argent, un peu tardivement il est vrai. Car vous commencez à être nombreux au portillon pour exploiter le business du jeu compulsif et les grasses subventions qui vont avec. Tellement nombreux que vous vous faites désormais concurrence.
  33. Jean-Pierre MARTIGNON-HUTIN a été salarié à l'ARJEL comme Sociologue - Chargé d'étude :

- (2011-2015)
34. « ETHNOSOCIOLOGIE DES JEUX DE HASARD ET D'ARGENT EN LIGNE - POKER, PARIS HIPPIQUES, PARIS SPORTIFS - SUR LES SITES AGREES PAR L'ARJEL (AUTORITE REGULATION DES JEUX EN LIGNE) (VOLET 2 : ETUDE QUALI, ENTRETIENS AVEC DES JOUEURS ; POPULATION N= 185 ) ( A PARAITRE EN 2017 ?, 300 PAGES)
  35. Sur cette non publication et notre licenciement de l'ARJEL confer = 1 = «Le Président de l'Autorité de régulation des jeux d'argent - Charles Coppolani - en ligne interdit qu'une étude sociologique sur les joueurs en ligne soit publiée sur le site de l'ARJEL » (COMMUNIQUE DE PRESSE 24 juillet 2015, 1 page, publié sur lescasinos.org du 24 juillet 2015). **2** = "Rififi à l'ARJEL" (suite) : « Jean-Pierre MARTIGNONI répond au Président de l'ARJEL, Charles Coppolani » ( 5 pages, 9 notes, décembre 2015) ; **3** = « □□□Rififi à l'ARJEL, épisode 3□ » par Matthieu Sustrac (4 pages, décembre 2015, *publié sur pokernews* du 28 décembre 2015) **4** = « Le torchon brule entre l'Arjel et son ex chercheur » ( *Casino France.org* – « le guide du casino en ligne ou le joueur est roi - du 12 janvier 2016)
  36. **1** :LES MOTIVATIONS DES JOUEURS QUI JOUENT A DES JEUX DE HASARD & D'ARGENT SUR INTERNET (poker, paris hippiques ou sportifs, sur les sites agréés par l'ARJEL) (18 pages, 23 notes, janvier 2016, publié sur : les casinos.org du 19 janvier 2016) ; **2** = « E.GAMBLING : SOCIOLOGIE DES JOUEURS QUI JOUENT A DES JEUX D'ARGENT SUR INTERNET (POKER,PARI HIPPIQUES,PARI SPORTIFS) SUR LES SITES AGREES PAR L'ARJEL » (15 pages , 18 notes, février 2016, *publié sur lescasinos.org du 15 février 2016*) **3** = « JEUX EN LIGNE/ARJEL : Pratiques, comportements, habitudes... des joueurs qui jouent à des jeux de hasard & d'argent sur internet » ( mars 2016, 34 pages, 24 notes, publié sur *les casinos.org du 15 Mars 2016, sur Jeu legal France du 15/3/2016*)
  37. Si Charles Coppolani a interdit que l'étude ARJEL soit publiée sur le site de l'ARJEL, la « censure » n'était pas totale et nous l'avons remercié pour ça, il en a autorisé sa diffusion en externe sous réserve quelle soit précédée de la mention suivante = « *Etude sur les joueurs de sites agréés de jeu en ligne en France réalisée par Jean-Pierre MARTIGNONI, sociologue. Cette étude reflète les analyses et opinions de l'auteur et ne saurait être associées à celles de l'ARJEL* » Charles Coppolani, *Président de l'ARJEL, juin 2015*)
  38. « Un président ne devrait pas dire ça... », les secrets d'un quinquennat par Gérard Davet & Fabrice Lhomme ( Stock, 2016, 663 pages)
  39. « Ces pages qui ébranlent la hollandie : « les socialistes jugent sévèrement les dernières confidences du président : *livre consternant, horrible, pitoyable* » par A. Djamshidi & P. Matinat ( *Le parisien* du 13/10/2016 page 5)
  40. La régulation des jeux d'argent et de hasard « (« Enquête demandée par le Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques de l'Assemblée nationale ») (rapport de la cour des comptes, octobre 2016, 188 pages, 10 annexes)
  41. confer notre premier article sur ce rapport : JP Martignoni : « Mission Myard/Juanico : « Cour Des Comptes & Politique Des Jeux : un premier aperçu du rapport sur les jeux de hasard & d'argent des Sages de la rue Campon » ( novembre 2016, 11 pages , 6 notes, publié sur les casinos.org du 4 novembre 2016)

### Annexes 1 =

#### **Extraits de l'article : « Les ravages de la drogue aux Etats-Unis » par Christine Bierre, 24/2/2016, solidaritétetprogres.org)**

- « Par deux fois au cours de ces derniers mois, le quotidien américain *New York Times* a provoqué un choc en publiant des statistiques montrant une surmortalité aux Etats-Unis parmi les adultes, mais aussi chez les plus jeunes. (...) La première étude, publiée en novembre 2015, montrait une forte hausse de la mortalité parmi la population blanche âgée de 45 à 54 ans, et la moins éduquée (bac au maximum). Les données recueillies par le Centre de contrôle et de prévention des maladies (CDC) révèlent que ceci n'est pas le fait des grandes « tueuses » (maladies cardiovasculaires et diabète), mais des suicides et de maladies telles que la cirrhose du foie d'origine alcoolique, ainsi que des surdoses d'héroïne et d'opiacés pharmaceutiques. Entre 1999 et 2014, la mortalité dans ce groupe d'âge s'est accrue de 134 décès pour 100 000 personnes. En faisant le calcul, 500 000 personnes auraient eu une vie bien plus longue, si les conditions économiques et de santé publique de l'ère de Franklin

- Le New York Times a ensuite mené sa propre enquête, analysant les certificats de décès de près de 60 millions d'Américains, rassemblés par le CDC entre 1999 et 2014. Les résultats qu'il en a tirés, publiés le 20 janvier accompagnés de nombreux graphiques, sont encore plus accablants. Pas un seul coin des Etats-Unis n'est épargné par cette épidémie. Pire, ce sont les 25-34 ans qui trinquent : les morts par surdose de drogues y ont été multipliées par 500 %, passant de 6 pour 100 000 habitants à 30 durant

- Pour le Dr Wilson Compton, de l'Institut national de lutte contre l'abus de drogues, ces chiffres sont « absolument choquants », notamment du fait que l'amélioration de la qualité des soins aurait dû se traduire au contraire par un allongement de l'espérance de vie. Pour Mark Hayward, professeur à l'Université de Texas : ; *Beaucoup de gens n'atteignent jamais une situation de stabilité économique et vivent en dehors de toute relation familiale, au seuil de la pauvreté. Ils en viennent à prendre des drogues prescrites, telles que des opiacés, et de là passent à l'héroïne, souvent coupée avec, une variante très mortelle d'une drogue synthétique du nom de Fentanyl* ».

- A l'occasion des primaires du New Hampshire, l'envoyé spécial de *l'Humanité* a découvert avec horreur que dans ce petit Etat « plutôt prospère », au moins une personne meurt chaque jour par overdose, selon Tym Rourke de la New Hampshire Charitable Foundation. Et « *cela frappe partout : dans les villes, les banlieues, à la campagne, les pauvres, les classes moyennes, les classes aisées* ». La particularité de cette crise de l'héroïne est qu'« *elle a été amorcée par la dépendance aux antalgiques. Les Etats-Unis représentent 80 % de la consommation mondiale d'OxyContin* ».

- En France l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) signale qu'après onze années de baisse, la consommation de cannabis a connu en 2015 une hausse « assez forte » : 47,8 % des jeunes de 17 ans déclarent avoir déjà consommé du cannabis. Ils étaient 41,5 % en 2011. En cause, l'accessibilité du produit. Selon François Beck, directeur de l'OFDT, pour 50 % des lycéens : *C'est facile, voire très facile de se procurer du cannabis. Seuls 25 % disent que pour eux ce serait impossible.*

- (...) La hausse de la consommation de drogues est encouragée par le laxisme qui a gagné les sphères dirigeantes, aux Etats-Unis comme en France. Aux Etats-Unis, vingt-trois Etats ont déjà légalisé l'usage thérapeutique du cannabis et deux autres, le Colorado et Washington, son usage récréatif. La politique du « laisser faire » d'Obama a sans doute à voir avec le fait que le spéculateur hors pair George Soros, l'un de ses principaux soutiens financiers, mène la bataille en faveur de la légalisation de toutes les drogues.

- Quant à la France, la sénatrice Esther Benbassa (Europe Écologie – Les Verts) du Val-de-Marne avait déposé en janvier 2014 une proposition de loi visant à légaliser la consommation de cannabis à usage récréatif, et à confier le contrôle sur la production et la vente à l'État. La proposition fut rejetée. Plus récemment, en novembre 2015, le député PS, Bruno Leroux, un proche du garde des Sceaux d'aujourd'hui Jean-Jacques Urvoas, avait proposé d'ouvrir le débat sur la légalisation de la marijuana.

- Soucieux de ne pas mettre la majorité en difficulté, Leroux annonçait vouloir attendre janvier 2016 pour réunir un petit groupe d'élus de terrain, de gauche comme de droite, et préparer des propositions. Un projet sur lequel il planchait avec l'ex-ministre de l'Intérieur Daniel Vaillant, partisan de longue date d'une « *légalisation contrôlée* ». (...) A l'époque, la garde des Sceaux, Christiane Taubira (PRG), tout comme le nouveau ministre Jean-Michel Baylet (PRG) aujourd'hui, soutenait cette approche ».



**Annexes 2 =**

**« Salles de shoot, ce que l'on ne vous dit pas et pourquoi il faut dire "non" , par Serge Lebigot, le Huffinton Post, les blogs, 5/IO/2016**

« La loi de modernisation de notre système de santé promulguée le 26 janvier 2016 prévoit l'expérimentation de salles dites "de consommation à moindre risque". Deux salles sont d'ores et déjà programmées : l'une à Paris et l'autre à Strasbourg. Dans la capitale, Madame Marisol Touraine, ministre de la Santé, a trouvé à ses côtés deux fervents défenseurs d'un tel projet : M. Rémi Féraud, maire du 10e arrondissement et l'association Gaïa qui sera gestionnaire de la salle parisienne. Le lieu d'implantation est aujourd'hui retenu : rue Ambroise Paré dans un local de l'hôpital Lariboisière, à deux pas de la Gare du Nord, haut lieu de trafic et transit en tous genres. Sa date d'ouverture est prévue pour l'automne 2016.

**La situation à Paris**

La décision d'implanter cette salle dans un quartier où vivent et travaillent familles avec enfants en bas âge, adolescents, personnes âgées, commerçants et artisans, a été prise par M. Féraud sans aucune concertation, aucun dialogue affirment les résidents de cette partie du 10e. C'est ce que les habitants du quartier de La Chapelle lui avaient déjà très vivement reproché lorsqu'il s'était agi d'une installation à leurs portes. Grâce à leur mobilisation, ils ont fait reculer le maire. "Aujourd'hui, c'est rue Ambroise Paré ! Et M. Féraud ne tient compte d'aucune de nos doléances et d'aucun de nos arguments contre cette implantation, nous sommes face à un déni de démocratie caractérisé" déclare en colère ce riverain, père de deux enfants scolarisés à l'école du coin.

Et il n'est pas le seul à contester ce fait accompli, puisque la pétition contre ce projet a déjà réuni près de 800 signataires et qu'un collectif s'est constitué pour défendre les intérêts des citoyens : "M. Féraud et l'association Gaïa ont à cœur la santé physique et mentale des toxicomanes, soit. Mais qu'en est-il de notre droit le plus élémentaire à la sérénité et à la sécurité, dans un quartier déjà particulièrement délaissé par les pouvoirs publics ?" s'interroge ce commerçant. À quoi ajoute une membre du collectif : "L'implantation de la salle dans l'enceinte de Lariboisière ne signifie pas du tout qu'elle sera placée sous le contrôle médical de cet hôpital.

Au contraire, une partie du personnel de l'établissement est hostile au projet, mais comme fonctionnaires, ils sont tenus par le devoir de réserve. C'est donc un faux-semblant destiné à leurrer les habitants du quartier sur la prétendue sécurité médicale de la salle". Sécurité justement : "qu'en sera-t-il des moyens de la police, alors que celle-ci est appelée à d'autres missions de première importance suite aux attentats de 2015 ?" interroge cette habitante qui fait état des nombreuses agressions physiques graves, commises par des toxicomanes contre des habitants du quartier. Rien n'est clair ni garanti sur ce point. Pire, souligne ce membre du collectif : un document de l'association Gaïa indique explicitement qu'il est prévu "un agent de sécurité de sécurité si budget".

Toujours selon ce document : la salle sera ouverte 7 jours sur 7 à raison de 7 heures par jour et sera encadrée par 4 éducateurs, 1 infirmier, 1 assistante sociale et un médecin en vacation à mi-temps, pour un accueil anonyme de 400 passages de toxicomanes par jour, dans un espace d'injection de 10 places et un espace d'inhalation de 4 places. Au vu de ces chiffres, l'inquiétude et la colère des riverains ne peut que monter. En outre, ceux-ci contestent aussi le fait que cette salle sera mitoyenne de la maternité de l'hôpital Lariboisière : "comment peut-on concevoir un tel projet ! Mettre côte à côte une maternité et une salle de shoot, il faut le faire !" s'indigne une jeune femme, elle-même enceinte.

L'association Gaïa a eu beau organiser une réunion d'information pour rassurer les riverains voire pour les associer à son action, elle a pu mesurer que l'adhésion qu'elle souhaitait obtenir était très loin d'être acquise. "Sans compter l'action menée par cette association en faveur des toxicomanes dans deux autres structures qu'elle gère depuis plusieurs années ne permet absolument pas de penser que son action est efficace. Au contraire, le rapport 2014 de Gaïa, disponible sur son site, fait clairement apparaître les risques qui guettent les habitants avec l'ouverture de cette salle" objecte

cette membre du collectif. Voilà pour les éléments de contexte à Paris. Mais qu'en est-il sur le fond ? Qu'en est-il du principe même de l'ouverture de ce type de salles pudiquement appelé "salles de consommation à moindre risque" (SCMR) ? 10

### **Une définition biaisée**

Tout d'abord, en clair et en langage moins châtié il s'agit de salles de shoot : la définition est d'emblée biaisée, car l'indication qu'il s'agit de drogues illicites (cannabis, cocaïne, crack, héroïne, autres opiacées, etc.) est passée totalement sous silence. Les organisations ou intervenants favorables ou acquis d'avance à l'ouverture des salles de shoot ne s'appuient que sur des données fragmentaires recueillies de manière sélective. Ils ne mentionnent jamais les arguments développés par les opposants en France (Associations de parents, Académie de médecine, Ordre des médecins, Ordre des pharmaciens, etc.), ou dans des congrès sur la drogue à l'étranger, dont les actes sont pourtant le plus souvent disponibles.

Les expériences faites à l'étranger (Pays-Bas, Allemagne, Sydney, Vancouver, Genève, etc..) sont présentées sous un jour favorable, alors que les critiques négatives sont systématiquement passées sous silence. Il existe pourtant des documents contestant ou réfutant les conclusions des rapports officiels consacrés à ces "structures". C'est le cas notamment à Sydney, où le local de Kings Cross suscite de sévères critiques.

### **L'argument sanitaire**

Il est particulièrement grave et pervers d'affirmer qu'une salle de shoot permet de diminuer le risque d'infection d'hépatite B et C ou de VIH pour les toxicomanes. En France, le rapport de l'INSERM publié en 2010 le confirme "on ne peut tirer de conclusions sur une influence spécifique des salles d'injection sur l'incidence du VIH ou du VHC (hépatite C)"

C'est donc un leurre. La consommation dans les salles de shoot ne remplacera pas la consommation "sauvage". Elle s'y ajoutera, contribuant ainsi à un accroissement de la consommation. De fait, cette salle ne sera pas ouverte 24h/24h. Le toxicomane n'a pas d'horaire de bureau pour consommer sa drogue, il ne planifie pas ses injections ou inhalations. Il se pique ou inhale quand il en éprouve le besoin. Ce besoin, chez le cocaïnoman, est si compulsif qu'il nécessite jusqu'à trente injections par jour. Donc la majorité des shoots se feront hors contrôle.

Le nombre de seringues abandonnées dans les rues ou halls d'immeubles ne va donc pas diminuer, à moins d'installer des salles de shoot tous les 200 mètres et de les tenir ouvertes jour et nuit. De plus, il n'existe aucun lien avéré entre la présence de salles de shoot et la réduction du nombre d'overdoses. À Zürich, qui compte plusieurs salles de shoot depuis les années 1990, le nombre d'overdoses est passé de 45 en 1999 à 63 en 2005 par exemple. À Sydney, basé sur les chiffres des overdoses publiés par le centre d'injection médicalement supervisé (MSIC) le taux d'overdoses dans la salle de shoot s'avère 36 fois plus élevé que dans les rues de King Cross (quartier où est installée la salle).

### **L'argument de l'ordre public**

Pense-t-on vraiment éviter les rassemblements de toxicomanes et de dealers autour de la Gare du Nord, dans les rues commerçantes ou d'habitation, comme le promettent la main sur le cœur nos responsables politiques tels Marisol Touraine et Rémi Féraud, et l'association Gaïa ? La réalité est connue : tout endroit qui facilite ou qui autorise la consommation de stupéfiants est un puissant signal pour les dealers. I

Ils accourent des environs, compris au sens large. Les expériences faites à Genève de ce point de vue sont significatives. Les toxicomanes se rendent inévitablement là où se trouvent les dealers. Le résultat est programmé : une augmentation de la population de toxicomanes et de dealers à proximité immédiate de la salle de shoot. Ils hanteront les rues, les halls et caves d'immeubles proches. Résultats garantis : criminalité en hausse, agressions, vols, insécurité, bagarres, règlements

Une salle de shoot revient ainsi à être une zone de non-droit où la consommation de drogues illicites est liée, dans les parages immédiats, au trafic de drogues. Comme toute initiative qui "positive" la consommation de stupéfiants, la facilite et la banalise, c'est un puissant signal pour les trafiquants. Un local d'injection complique le travail de la police. S'il observe un "deal", le policier ne peut plus recueillir le témoignage du client pour confondre le trafiquant, car la consigne donnée aux forces de l'ordre est de ne pas "stresser" les consommateurs dans la salle de shoot et dans ses parages.

### **Une légalisation de fait des stupéfiants**

Madame Touraine et ses amis font totalement l'impasse sur les documents et prises de position de l'ECAD (European Cities Against Drugs), organisation qui regroupe de nombreuses grandes villes européennes. Résolument opposée à l'ouverture de "shootoires", l'ECAD relève dans une contribution consacrée aux salles de shoot que "si et lorsque des autorités décident tacitement ou expressément que la police ne doit pas intervenir contre les atteintes à la loi sur les stupéfiants dans une salle de shoot ou à proximité (ce qui sera bien le cas à Paris et à Strasbourg), la légalisation de la consommation de drogues est un fait... Dans la pratique, les salles de shoot sont des espaces où les lois sur les stupéfiants, en vigueur partout ailleurs dans la société, sont nulles et non avenues".

### **Une infraction aux traités internationaux**

D'un point de vue juridique, l'existence de salles de shoot constitue aussi une infraction aux traités internationaux relatifs au contrôle des drogues, en particulier à l'article 4 de la Convention de 1961 qui fait obligation aux États de veiller à limiter exclusivement aux fins médicales et scientifiques, la production, la fabrication, l'exportation, l'importation, la distribution, le commerce, l'emploi et la détention des stupéfiants. Dans son Rapport 2005 paru le 1er mars 2006, l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS), à Vienne, rappelle comme il le fait chaque année que les salles de shoot contreviennent à ce principe fondamental des traités relatifs au contrôle des drogues puisqu'ils "facilitent l'utilisation illicite de substances placées sous contrôle international".

### **Les efforts de prévention compromis**

À juste titre les parents et tous ceux qui d'une manière ou d'une autre sont chargés d'exercer l'autorité sur les plus jeunes, leur disent et leur répètent que la consommation de stupéfiants est mauvaise, dégradante, dangereuse, mortelle. Et voilà que les autorités publiques font en sorte de la faciliter, de la rendre "confortable". Quelle incohérence dans les messages ! Le premier pilier, celui de la prévention, sera ébranlé par un message aussi incohérent. Ajoutons que les professionnels des thérapies axées sur l'abstinence estiment que l'installation confortable des toxicomanes dans leur dépendance leur enlève toute motivation pour entreprendre un sevrage et un traitement de réhabilitation.

Dans un contexte social français particulièrement tendu, en raison de décisions ou projets de loi initiés par nos gouvernants, qui ne recueillent pas l'adhésion des citoyens et n'ont pas fait l'objet de concertation véritable avec les partenaires sociaux et les associations citoyennes, les pouvoirs publics seraient bien inspirés de prendre le temps de l'écoute et de la réflexion avant de mettre en œuvre ce projet de salle de shoot aventureux et risqué ».

### **Annexe 3 SOCIÉTÉ**

#### **« Conflit d'intérêts dans l'univers du jeu »**

**CLAIRE LEGROS (journal La Vie, 05/10/2010)**

Un congrès international francophone d'addictologie s'ouvre à Nantes demain 6 octobre. Une

Du 6 au 8 octobre, les médecins spécialistes de l'addiction aux jeux d'argent ont rendez-vous à Nantes pour un congrès international. Une initiative louable au moment où le marché des jeux en ligne explose en France, mais dont l'organisation pose question. En effet, c'est la Française des jeux (FDJ), premier opérateur français des jeux d'argent (10 milliards d'euros de CA en 2009), qui est le principal partenaire financier de l'organisateur du congrès. Le deuxième n'étant autre que le PMU.

Le rapprochement date de 2007. À l'époque, la FDJ souhaite cultiver une image d'industriel responsable et cherche des partenaires du côté médical. Elle approche plusieurs services spécialisés dans le traitement des joueurs pathologiques et propose des financements. À Nantes, le partenariat aboutit à la création d'un Centre de référence sur le jeu excessif (CRJE), financé à hauteur de 250 000 € par an par la FDJ et de 70 000 € par le PMU, l'hôpital mettant à disposition son personnel médical.

Des experts de l'addiction financés par les opérateurs de jeux... Alors, comment garantir l'indépendance de leurs travaux de recherche? Interrogés, la directrice du centre de Nantes, Christelle Andrès, ainsi que Raymond Bovero, à la FDJ, mettent en avant la convention signée entre les partenaires. Christelle Andrès reconnaît qu'il serait "souhaitable pour le centre de renforcer les garde-fous en développant les crédits publics et en devenant une fondation". Pour Jean-Pierre Martignoni, sociologue du jeu à l'université Lyon-II, "le conflit d'intérêts est patent, comme lorsque la FDJ finance une étude à l'hôpital Bichat pour évaluer le caractère addictogène des jeux en ligne". Pour en sortir, plaide-t-il, "il faudrait un engagement fort de l'État et la création d'un observatoire indépendant".  
□□Problème : l'État, dont la mission est de protéger les joueurs fragiles, est aussi l'actionnaire à 70 % de la FDJ. Conflit d'intérêts ou grand écart... faites vos jeux !